

<p style="text-align: center;">Commune d'AULNAT Présentation synthétique du budget primitif 2022</p>
--

I Le cadre général du budget

L'article L2313-1 du Code général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021.

Il comprend deux sections :

- La section de fonctionnement, décrivant les opérations de la collectivité liées à son administration courante et au fonctionnement des services publics.
- La section d'investissement retraçant les opérations en capital, c'est-à-dire les opérations de recettes ou de dépenses qui accroissent ou diminuent la valeur du patrimoine de la collectivité : achats de matériels, travaux d'infrastructures, aménagement de bâtiments...

Pour chacune des deux sections, le principe de l'équilibre budgétaire doit être respecté, c'est-à-dire que les recettes doivent être égales aux dépenses. L'évaluation sincère de ces deux postes budgétaires est donc impérative, l'équilibre budgétaire et le principe de sincérité étant des règles budgétaires fondamentales.

L'adoption du Compte Administratif 2021 et la reprise des résultats 2021 ont eu lieu en amont de l'adoption du budget 2022 voté le 22 mars.

Le budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientations budgétaires qui s'est déroulé le 17 février 2021. Il a été établi avec la volonté :

- De poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement
- De mobiliser toutes les ressources possibles dans une démarche d'optimisation des recettes sans augmenter les taux d'imposition communaux

Et cela afin de dégager des marges de manœuvre financières nécessaires à la valorisation ou à la reconfiguration du patrimoine bâti et naturel ainsi qu'au dimensionnement des services aux besoins de la population.

II Synthèse du budget 2022

		FONCTIONNEMENT	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES	4 164 106€	4 164 106€
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER 2018 L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 587 127.09
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		4 164 106€	4 751 233.09€
		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (y compris le compte 1068)	1 670 101.89€	1 437 539.07€
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER 2018	128 445.53€	264 745€
	001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 96 263.35€
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		1 798 547.42€	1 798 547.42€
TOTAL DU BUDGET (4)		5 962 653.42€	6 549 780.51€

III La section de fonctionnement

1. Les dépenses réelles de fonctionnement sont constituées principalement :

- des charges à caractère général
- des dépenses de personnel
- des intérêts d'emprunts
- des subventions versées

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022

N°	CHAPITRES	BP 2022
011	Charges à caractère général	958 764€
012	Charges de personnel	2 304 888€
014	Atténuation de produits	20 000€
65	Autres charges de gestion courante	490 817€
66	Charges financières	127 713€
67	Charges exceptionnelles	3 000€
	Dépenses Réelles de fonctionnement	3 905 182€
042	Opérations d'ordre entre section	148 338€
023	Virement à la section d'investissement	110 586€
	Dépenses d'ordre de fonctionnement	258 924€
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 164 106€

-Les charges à caractère général regroupent l'ensemble des dépenses courantes nécessaires au fonctionnement des services et représentent une hausse de 100 000€ par rapport à 2021 qui s'explique par une prévision à la hausse des dépenses structurelles (coût de l'énergie + 35000€, sécurisation des boîtes mail +8000€, carburant + 1000€, nouveau contrat de nettoyage des locaux + 15 000€) ou des opérations ponctuelles (Intervention de l'archiviste du CDG63 + 20 000€, fête des associations + 15 000€) .

-Les charges du personnel sont estimées à 2 304 888€ en hausse de 32 683€. Cette prévision tient compte des évolutions réglementaires (PPCR...), des engagements pris pour 2022 (travail sur la reconfiguration du RIFSEEP...) et de l'évolution/dimensionnement des équipes municipales.

–Le chapitre 65 évalué à 490 817€ est en hausse de 17 248€ par rapport à 2021. Il comprend :

- La subvention au CCAS à hauteur de 270 000€
- Les indemnités des élus pour 123 260€
- Les subventions aux associations pour 75 602€ soit une hausse de 9 525 €/2021
- La maintenance de l'éclairage public pour 19 000€

2. Les recettes réelles de fonctionnement sont principalement constituées :

- des impôts et taxes (attribution de compensation, dotation de solidarité)
- des dotations et subventions
- des produits des services (cantine, centre de loisirs, pôle culturel...)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022

N°	CHAPITRES	BP 2022
002	Excédent antérieur reporté	587 127.09€
013	Atténuation de charges	100 000€
70	Produits des services	301 660€
73	Impôts et taxes	2 768 144€
74	Dotations et participations	850 939€
75	Autres produits gestion courante	31 000€
76	Produits financiers	22 923€
77	Produits exceptionnels	2 000€
	Recettes Réelles de fonctionnement	4 076 666€
042	Opérations d'ordre entre sections	87 440€
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT SANS EXCEDENT REPORTE	4 104 106€
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT AVEC EXCEDENT REPORTE	4 751 233.09€

Les recettes sont estimées avec prudence étant donné le contexte sanitaire incertain.

-Au 013 la somme de 100 000€ correspond au remboursement des frais engagés par la commune lors des accidents de travail, congés maladie et maternité des agents.

-Au chapitre 73 la somme de 2 768 144€ correspond à :

- la Dotation de Solidarité Communautaire: 113 662 € (identique au réalisé 2021)
- la Taxe Additionnelle sur les droits de mutation : 90 000 € (identique au réalisé 2021)
- En matière de taxes foncières, il est proposé d'inscrire 1 525 000€ (montant en hausse par rapport au réalisé 2021 qui était de 1 465 584€ puisqu'il prend en compte la revalorisation des bases d'imposition pour 2022).

Etant rappelé que la suppression de la taxe d'habitation est compensée par le transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties des départements.

-Au chapitre 74 la somme de correspond principalement à :

-L'allocation compensatrice de TFB pour 560 000€

-La DGF pour 149 669€

-Les recettes de la CAF pour 90 900€

IV Section d'investissement

1. Les dépenses réelles d'investissement sont principalement constituées :

-des études

-des acquisitions (mobilier, matériel, informatique...)

-des travaux

-du remboursement du capital de la dette

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022

N°	CHAPITRES	BP 2022
10	Dotations fonds, diverses	30 326.94€
20	Immobilisations incorporelles	32 000€
204	Subvention équipement	66 811€
21	Immobilisations corporelles	265 826€
23	Immobilisations en cours	810 000€
16	Emprunt	329 401.95€
27	Autres immobilisations financières	48 296€
	Dépenses Réelles d'investissement	1 582 661.89€
040	Opérations d'ordre	87 440€
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 670 101.89€
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVEC RESTES A REALISER	1 798 547.42€

Focus sur les principaux projets communaux d'investissement 2022 inscrits dans le plan pluriannuel des investissements :

-Travaux d'entretien, de valorisation et/ou de mise en sécurité du patrimoine :

Au groupe scolaire Beytout montant des travaux 69 000€ dont:

- Restaurant scolaire : réfection du sol et reprise des portes extérieures pour 27 000€
- Rénovation des toilettes des Diablotins pour 20 000€
- Pose d'un faux plafond au préau A (Diablotins) pour 22 000€

- Installation de caméras (phase 2) pour 50 000€
- Mise en sécurité de l'espace Raymond Ameilbonne pour 13 500€

-Modernisation des services et des équipements :

- Création d'un poste de police municipale, aménagement de l'accueil, transformation de la salle du conseil municipal, création d'un bureau individuel pour le service urbanisme pour 45 000€
- Mise en place de 2 pare feux pour 9 200€

-Développement durable et amélioration de la performance énergétique des bâtiments :

- Rénovation thermique du complexe sportif Ducourtial pour 500 000€
- Extension et aménagement d'ilots de fraîcheur au parc Ornano pour 150 000€
- Installation d'un système de rafraîchissement des salles du 1^{er} étage au groupe scolaire Beytout pour 53 000€
- Aménagement de l'espace des Ronzières (phase 1) pour 40 000€

2. Les recettes réelles d'investissement sont constituées principalement :

- du FCTVA
- de la taxe d'aménagement
- des subventions d'équipement
- du remboursement de la dette par la CAM
- du produit des cessions
- de l'excédent de fonctionnement capitalisé

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2022

N°	CHAPITRES	BP 2022
001	Solde d'exécution reporté	96 263.35€
024	Produits de cession	86 000,00 €
10	Dotations, fonds divers	1 033 774.07 €
27	GFP de rattachement	58 841,00 €
	Recettes Réelles d'investissement	1 274 878.42 €
040	Opérations d'ordre	148 338,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	110 586.00 €
	Recettes d'ordre d'investissement	258 924.00 €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 533 802.42€
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT AVEC RESTES A REALISER	1 798 574.42€

-Le solde d'exécution reporté de 96 263.35€ correspond à l'intégralité du résultat de clôture 2021 suite au vote du CG et du CA 2021.

-Le chapitre 024 est une prévision pour la vente PERGET.

-Le chapitre 10 est constitué d'une prévision de 162 000€ au titre du FCTVA correspondant au montant des dépenses du pôle enfance de 2020 ainsi que de 38 326€ au titre de la taxe d'aménagement reversée par la Métropole à hauteur de 66%.

-Le chapitre 27 concerne le remboursement d'une partie de la dette par la Métropole.

-Le chapitre 040 englobe la dotation aux amortissements.

-Le chapitre 021 correspond à l'excédent dégagé par la section de fonctionnement.

V Etat de la dette

-La structure de la dette communale est saine et lisible.

-Le remboursement de la dette pour 2022 s'élève à 491 374.03€ (intérêts+ capital) avec un encours au 31 décembre 2022 de 3 909 551,34€. Etant précisé que suite aux transferts de compétences liées au passage en communauté urbaine puis en Métropole, Clermont Métropole rembourse à la commune une partie des frais de cette dette à hauteur de 81 764€ pour 2022.